

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 juin 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Alain Quirion, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Pascal Lessard, représentant de Saint-Philibert
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4964-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 3.4 États des revenus et dépenses au 31 mars 2017;**
- 13.1 Adjudication du contrat pour fourniture d'essence 2017-2018;**
- 13.2 Réunion spéciale et changement de date pour la réunion du mois d'août;**
- 13.3 Retraite – Monsieur Roger Turcotte.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4965-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 25 MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 25 mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire de l'assemblée dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et elle répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 juin 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2017 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

RÉSOLUTION NO: 4966-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1700385 à #C-1700482 inclusivement,
#P-1700194 à #P-1700237 inclusivement,
pour un déboursé total de 316 372.05\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 4967-17

NOUVEAUX HONORAIRES TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée régulière tenue le 25 mai 2017, la Régie a accepté les nouveaux honoraires de la firme Tetra Tech QI Inc. (Rés.#4961-17);

CONSIDÉRANT qu'il a été oublié lors de l'adoption de cette résolution de spécifier la manière que la Régie entend financer ces honoraires;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'il soit ajouté à la résolution #4961-17 la mention suivante : « *Que ces honoraires soient financés par le surplus accumulé de la Régie* ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4968-17

DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK MARCOUX

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Marcoux a déposé une demande pour faire le déboisement nécessaire en vue des travaux des nouvelles cellules;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie acquiesce à la demande de Monsieur Marcoux aux conditions exigées par les administrateurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4969-17

DÉMISSION DE MONSIEUR WILLIAM BOUCHARD

CONSIDÉRANT que Monsieur William Bouchard a remis le 20 mai 2017 sa démission à Madame Josée Larivière, adjointe-administrative;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des remerciements soient adressés à Monsieur William Bouchard pour les services rendus à la Régie tout au cours de son emploi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4970-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANTONY LAMONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine la décision prise par Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, à l'effet d'embaucher rétroactivement au 26 mai 2017, Monsieur Antony Lamontagne, domicilié au 1471, 8^e Rue, Saint-Côme-Linière, afin de combler le départ de Monsieur William Bouchard;

QUE Monsieur Lamontagne soit rémunéré au taux horaire de 15.25\$/heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Lamontagne sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

INFORMATION

INFORMATION SUR LA DEMANDE D'UNE COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS AU PRINTEMPS

Les membres de ce conseil sont informés que la municipalité du Lac Poulin a déposé une demande à la Régie pour une collecte de résidus verts au printemps. Une résolution (#5156-17) à cet effet nous a été déposée;

Cette même résolution a été envoyée à chaque municipalité membre de la Régie afin d'obtenir leur appui;

À ce jour, deux municipalités (Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie) ont répondu positivement;

À la suite de ces informations, les membres du conseil de la Régie optent pour un suivi dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO: 4971-17

GALERIE SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que la galerie du siège social date du début des activités;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour aucun travaux de rénovation n'a été fait;

CONSIDÉRANT que l'état de la dite galerie peut causer des dangers pour les usagers;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de gens circule par cette galerie;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Sylvain Demers, entrepreneur en construction a déposé une offre aux coûts de 6 000.00\$ + taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde le mandat de la réfection de la galerie à Monsieur Sylvain Demers, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4972-17

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE 2017-2018

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4962-17 adoptée le 25 mai 2017 son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence à la pompe pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a invité trois (03) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 15 juin 2017 a été remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
GARAGE SERGE POULIN INC.	2.7%
GAZ BAR ANDRÉ DOYON	N'a pas déposé
ALIMENTATION GILBERT	N'a pas déposé

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles changent en rien les prix déposés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d'essence à la pompe pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2018, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4973-17

RÉUNION SPÉCIALE / MODIFICATION DE LA RÉUNION DU MOIS D'AOÛT

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion est prévue le 24 août 2017;

CONSIDÉRANT que la somme du règlement d'emprunt pour les travaux des nouvelles cellules 8-9-10 et 11 ainsi que du recouvrement des cellules 2-3-4 et 5 sera connue au début du mois de juillet 2017;

CONSIDÉRANT que faire adopter ce règlement lors de la réunion du mois d'août retarderait le processus pour le début des travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

ÉGALEMENT

CONSIDÉRANT que la réunion du mois d'août est fixée au 24 août 2017;

CONSIDÉRANT que pour certains administrateurs il est plus facile d'être disponibles le 17 août 2017;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'UNE réunion spéciale du conseil d'administration soit fixée le 13 juillet 2017;

QUE la réunion du conseil d'administration du 24 août 2017 soit remise le 17 août 2017.

ADOPTÉE

INFORMATION

Monsieur Marcel Busque nous rappelle que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier à la Régie depuis 36 ans, quitte le 30 juin 2017. Les administrateurs sont invités à signer une feuille qui sera insérée dans une carte et cette dernière sera offerte à Monsieur Turcotte afin de lui souhaiter une bonne retraite. De plus, le conseil donne son accord pour l'achat d'un forfait de pêche ou de chasse qui sera offert à Monsieur Turcotte pour le remercier de ses bons services.

RÉSOLUTION NO: 4974-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h28.

ADOPTÉE

**LA PRÉSIDENTE
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRETÉAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ERIC MAHEUX